



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Jonathan de Patoul
Date :	3 septembre 2026
Adressée à :	Benoît Cerexhe

Sujet :

Suivi de la situation à la résidence la Forêt

REPONSE

Aucune plainte n'a été enregistrée par la commune concernant la résidence la Forêt au cours de l'année écoulée. Concernant la police, deux procès-verbaux ont été enregistrés depuis l'été 2025. L'un en janvier pour coups et blessures ainsi que pour traitements dégradants au sein du home. Il s'agit d'un dossier contre la résidence et contre un individu problématique : un résidant qui aurait également endossé la fonction de veilleur de nuit. Il a été écarté de la résidence. Le dossier est toujours en cours et le Parquet suit l'affaire. L'autre date d'avril et concerne du travail non déclaré.

La police compile aussi 11 signalements/interventions entre septembre 2025 et aujourd'hui, soit une période de 12 mois. Bien moins que les 22 faits signalés entre janvier 2025 et juin 2025.

Tel qu'exposé au Conseil de septembre 2025, un gros travail de mise en conformité avait été effectué au sein de la résidence qui avait fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du service des Lois spéciales de la police, de l'ONSS, de l'auditorat du travail, et Vivalis et Iriscare, et enfin de la commune et du CPAS.

J'avais écrit en juillet 2025 au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Alain Maron à l'époque, qui me répondait que « les administrations publiques en charge du contrôle des institutions d'accueil et de soins n'ont pas le véhicule juridique qui leur permettrait d'intervenir, de contrôler et, le cas échéant, de sanctionner les dérives ». J'ai rétorqué en octobre que mon analyse des textes de loi pertinents dans le domaine m'amenait à considérer qu'il était à fait inexact d'affirmer que les leviers juridiques sont inexistant sans l'appui des pouvoirs locaux. J'ai conclu en demandant au Ministre que les services compétents initient le processus d'agrément. Je n'ai plus eu de nouvelle du Ministre ou de son successeur.

Cependant, en mars dernier, une réunion s'est tenue entre Vivalis et les responsables des résidences Duden et la Forêt afin d'explorer la question de l'agrément comme maison d'accueil dans le secteur du sans abris. Il s'en est suivi des échanges en août en vue de planifier une visite de la résidence la Forêt et Vivalis. À ce jour, la résidence doit attendre de connaître leur disponibilité pour cette visite qui devrait, selon elle, se tenir courant de ce mois.

La résidence, de son côté, fait valoir les éléments suivants :

1. Renforcement du personnels

Nous avons procédé à un renforcement de nos équipes afin d'assurer une présence plus importante au sein des résidences. Cette augmentation du personnel permet d'améliorer l'encadrement, le suivi quotidien des résidents ainsi que la réactivité face aux différentes situations pouvant se présenter.

2. Développement des activités

Nous avons augmenté le nombre d'activités proposées aux résidents afin de favoriser leur bien-être, leur épanouissement et leur participation à la vie collective.

Ces activités visent notamment à renforcer les liens sociaux, à encourager les échanges entre résidents et à proposer un cadre de vie plus dynamique et adapté à leurs besoins.

3. Renforcement de la vigilance concernant les profils des résidents accueillis

Une attention particulière est désormais portée aux profils des personnes que nous accueillons au sein de nos résidences.

Nous avons renforcé notre vigilance lors des admissions afin de mieux évaluer les besoins, les situations individuelles et la compatibilité des profils avec le cadre d'hébergement proposé.

L'objectif est de garantir un accueil adapté aux capacités de nos structures, de préserver un environnement serein pour l'ensemble des résidents et de favoriser un accompagnement correspondant au mieux à leurs besoins.

4. Amélioration esthétique des bâtiments

Nous avons également entrepris des améliorations esthétiques au sein de nos résidences afin de rendre les espaces de vie plus agréables, accueillants et adaptés au quotidien des résidents.

Ces améliorations concernent notamment l'aménagement et l'embellissement des espaces communs et des locaux, avec pour objectif de proposer un environnement de vie plus propre, chaleureux et convivial.

5. Renforcement de la sécurité des bâtiments

Une attention accrue est également portée à la sécurité des bâtiments et des personnes hébergées.

Nous avons engagé des démarches visant à améliorer la sécurité des infrastructures et à identifier les éventuels points nécessitant une intervention ou une amélioration.

L'objectif est de garantir des conditions d'hébergement sécurisées, tant pour les résidents que pour le personnel, et de poursuivre les améliorations nécessaires au bon fonctionnement des structures.

6. Démarches relatives à un éventuel agrément

Concernant la question de l'agrément, nous restons attentifs aux démarches à entreprendre et aux exigences applicables à nos structures. Nous sommes disposés à poursuivre les échanges avec les autorités compétentes afin de clarifier les possibilités et les conditions d'un éventuel agrément.

Nous sommes conscients de l'importance de poursuivre les efforts engagés et de continuer à améliorer le fonctionnement de nos résidences, tant sur le plan de l'accompagnement des résidents que sur celui des infrastructures et de l'organisation générale.

7. Concernant les critiques publiées dans la presse

Nous souhaitons également exprimer notre étonnement face aux critiques relayées par le média National 4 concernant notre résidence. Nous estimons que certaines des accusations et affirmations publiées sont infondées ou ne reflètent pas fidèlement la réalité de notre fonctionnement et les efforts que nous avons entrepris.

Nous avons le sentiment que notre établissement fait l'objet d'un acharnement médiatique, malgré les démarches engagées pour améliorer continuellement la qualité de l'accueil, l'accompagnement des résidents, la sécurité des bâtiments et l'organisation générale de nos structures.

Nous regrettons que les améliorations réalisées et les efforts déployés sur le terrain ne soient pas suffisamment pris en considération dans les critiques formulées à notre rencontre.

Nous restons toutefois disposés à apporter des éléments factuels et des explications précises afin que la situation de notre résidence puisse être présentée de manière objective, équilibrée et conforme à la réalité.

Le CPAS, quant à lui, n'oriente actuellement aucune personne vers la résidence La Forêt et ne recommande pas cette adresse comme solution d'hébergement. À ce jour, une seule personne résidant encore à cette adresse bénéficie d'une aide de notre CPAS.

Le recours à cette résidence par le passé doit être replacé dans son contexte. Certaines personnes ne parvenaient pas à obtenir une place dans un centre d'accueil agréé et malgré les démarches entreprises et aucune autre solution de logement ou d'hébergement immédiate ne pouvait être trouvée. Face au risque de se retrouver sans abri, notamment durant la période hivernale, cette résidence a pu constituer une solution de dernier recours.

Il convient donc de préciser que le CPAS n'envoie ni n'oriente, en principe, les bénéficiaires vers cette résidence, sauf dans des situations exceptionnelles, notamment durant la période hivernale, lorsqu'aucune autre solution d'hébergement n'est disponible.

La commune reste particulièrement attentive à ce dossier.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le **07 OCT. 2026**

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,

Signature 

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.